

SONY

Network Video Recorder

Errata du manuel de l'administrateur

HAW-EIBU

Version du logiciel 2018 R1

© 2020 Sony Corporation

La liste suivante indique les erreurs et les éléments supplémentaires pour le manuel de l'administrateur de NVMS Enterprise Edition 2018 R1, concernant l'utilisation de l'enregistreur vidéo réseau HAW-EIBU.

Page(s)	Chapitre ou section	Correction/Élément supplémentaire
16	Serveurs virtuels	La virtualisation des composants installés sur l'enregistreur vidéo réseau n'est pas possible.
18-19	À propos de Network Video Management System Web Client	Web Client ne peut pas être utilisé avec l'enregistreur vidéo réseau.
22-50	Installation	Pour savoir comment installer l'enregistreur vidéo réseau, consultez le manuel d'installation de NVMS Enterprise Edition*1.
27-28	Scan antivirus	N'installez pas de logiciel antivirus sur l'enregistreur vidéo réseau.
228-230	Serveurs de gestion de redondance	Quand un seul enregistreur vidéo réseau est utilisé dans le système, le serveur de gestion est installé sur cet enregistreur vidéo réseau. L'enregistreur vidéo réseau ne peut pas configurer les réglages de basculement.
267-269	Déplacer le serveur de gestion	Quand un seul enregistreur vidéo réseau est utilisé dans le système, le serveur de gestion est installé sur cet enregistreur vidéo réseau. Pour plus de détails sur le changement de matériel de l'enregistreur vidéo réseau, consultez le guide d'entretien de NVMS Enterprise Edition*2.
272-273	Remplacer un serveur d'enregistrement	Un serveur d'enregistrement est toujours installé sur l'enregistreur vidéo réseau. Pour plus de détails sur le remplacement du matériel de l'enregistreur vidéo réseau, consultez le guide d'entretien de NVMS Enterprise Edition*2.

*1 Téléchargez le manuel d'installation de NVMS Enterprise Edition depuis l'URL suivante.

<https://www.sony.net/CameraSystem/NVMS/Manuals>

*2 Téléchargez le guide d'entretien de NVMS Enterprise Edition depuis l'URL suivante.

<https://www.sony.net/CameraSystem/NVMS/Technical-Documents>